

Séance solennelle de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire

Lundi 1^{er} février 2010



Allocution de M. Alain PICHON
Doyen des présidents de chambre
faisant fonction de Premier président

Monsieur le préfet de Région,

Monsieur le député-maire,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Messieurs les présidents des Conseils généraux,

Mesdames et messieurs les élus des collectivités territoriales,

Mesdames et messieurs les magistrats, hauts fonctionnaires, responsables universitaires
et officiers supérieurs,

Mesdames et messieurs,

Chers collègues,

Je voudrais pour commencer joindre mes remerciements à ceux de Madame la Présidente à l'intention de toutes les personnalités qui ont répondu à l'invitation de la chambre. Votre présence, Mesdames et messieurs, honore la juridiction et témoigne de la qualité des relations que cette chambre des comptes a su construire, au fil des ans, avec l'ensemble de ses partenaires politiques, institutionnels et administratifs.

Je souhaiterais également vous remercier, Madame la Présidente, pour votre chaleureux accueil. C'est pour moi un honneur et un plaisir de me trouver devant vous aujourd'hui, même si cet honneur et ce plaisir ont un goût amer et sont empreints de tristesse. S'il ne nous avait quittés si brutalement il y a quelques semaines à peine, c'est bien sûr Philippe Séguin qui aurait dû être parmi vous aujourd'hui. Je me joins évidemment à l'hommage que vous lui avez rendu, Madame la Présidente. Je sais qu'il aurait été heureux d'être là : il avait pour les chambres régionales et pour l'ensemble de leur personnel – magistrats, assistants, personnels administratifs et de service – beaucoup de sympathie et d'estime et aimait ces occasions d'échanges, de rencontres et de confrontation avec la réalité du terrain.

Malgré ces circonstances difficiles, je voudrais aussi vous dire à quel point je suis touché de revenir aujourd'hui dans une chambre régionale des comptes. J'ai un regret, sinon un remords, M. le Maire, de n'arriver qu'aujourd'hui, dans votre belle ville de Nantes, car j'aurais préféré vivre cette "folle journée" de musique dont votre cité peut s'enorgueillir. Mes responsabilités musicales un peu plus au sud m'invitent à prendre devant vous l'engagement de venir l'an prochain, où j'aurai peut-être plus de loisirs, à la folle journée de Nantes.

Cette audience solennelle est pour moi l'occasion de me souvenir des moments particulièrement heureux que j'ai passés dans les juridictions financières, d'abord à Bordeaux puis à Marseille. J'y ai exercé pendant plus de 10 années comme chef de juridiction un métier parfois difficile mais toujours passionnant. J'ai trouvé dans la richesse et la diversité du secteur local, dans la qualité des échanges avec les élus et les gestionnaires, dans l'intensité des débats et parfois la créativité de la collégialité motifs à de très nombreux motifs de satisfaction.

Permettez-moi d'abord d'adresser mes félicitations à la chambre régionale des Pays de la Loire. En vous écoutant tour à tour, Madame la Présidente et M. le Procureur financier, en lisant votre rapport d'activité, je mesure combien la collectivité collégiale des magistrats, assistants et personnels en service à la chambre aura accompli un excellent travail en 2009. Je ne suis pas surpris car je connais la qualité des hommes et des femmes qui y servent, et puis la CRC des Pays de la Loire a toujours eu une très bonne réputation que Catherine de Kersauson s'emploie, avec talent, et succès à maintenir. J'ajoute, pour m'être livré dans le passé à ce genre d'exercice, que j'ai admiré la pertinence, l'intérêt et la présentation de votre rapport annuel d'activité. Je sais que c'est une œuvre collective qui fait honneur à ceux qui l'ont réalisée et plaisir à ceux qui la liront.

Mais si je me remémore aujourd'hui ces bons moments, force m'est également d'admettre que ma mission comme président de chambre régionale des comptes n'a pas toujours été facile. Et au premier rang des défis à relever, il y a eu – il faut bien le dire – les difficultés à faire travailler ensemble la Cour et les chambres régionales des comptes, et la Cour porte sa part de responsabilités dans les embarras rencontrés. Cela n'était pas simple à l'époque mais mon expérience plus récente de président de chambre à la Cour m'enseigne que si des obstacles demeurent, notamment avec les CRC de taille, disons petite ou modeste, j'ai présent à l'esprit des exemples pertinents de travaux inter-juridictions tout à fait réussis et qui ont été publiés en rencontrant un vif intérêt. Je peux citer par exemple les rapports publics thématiques sur l'intercommunalité, sur la protection de l'enfance, sur la décentralisation, sur le financement des clubs sportifs, des rapports sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales, les prêts dits structurés ou la situation financière du secteur public local, pour vous convaincre, s'il en était besoin, que la Cour et les CRC peuvent, dès lors qu'elles s'en donnent la peine, très bien travailler ensemble. D'autres travaux prometteurs sont en cours, notamment l'enquête sur les SDIS dont le pilotage est assuré conjointement par les chambres régionales de Corse et des Pays de la Loire.

Il est toutefois indéniable que demeurent des obstacles à surmonter pour conduire des travaux en communs, Madame et messieurs les magistrats, vous les connaissez bien : complexité de procédures qui s'additionnent, longueur des délais, difficultés à bâtir des échantillons représentatifs. Pour vous, Mesdames et messieurs les élus, les difficultés tiennent davantage à l'hétérogénéité des méthodes d'une chambre à l'autre, à l'absence de visibilité parfois sur la stratégie de programmation et de contrôle des juridictions financières ou encore au décalage dans le temps qu'il peut y avoir entre nos investigations et la publication de nos conclusions et de nos observations

Les résultats que je viens de vous rappeler, nous les devons bien sûr à l'investissement et à la qualité des femmes et des hommes qui font les juridictions financières. Nous les devons aussi, sous l'égide du bureau de liaison, à une rationalisation des méthodes de programmation et d'exécution des enquêtes, à une meilleure organisation des travaux, à un effort accru de dialogue entre nos juridictions et à une préparation mieux encadrée, plus précise et plus approfondie des enquêtes.

Mais ces progrès, aussi appréciables et significatifs soient-ils, il ne faut pas s'en satisfaire. Il faut pousser plus loin notre volonté de réforme.

Nous sommes prompts - c'est d'ailleurs une bonne part de notre mission - à faire des observations critiques sur le fonctionnement des organismes que nous contrôlons. Mais nous devons également savoir nous-mêmes nous remettre en question et accepter de réviser nos méthodes et nos modes de travail lorsque nous constatons qu'ils ne nous permettent pas, ou plus, de remplir pleinement les missions qui nous incombent et que je résumerai de quatre verbes : juger, certifier, contrôler et évaluer.

Force est de reconnaître qu'en matière de contrôle et d'évaluation des politiques publiques cela est aujourd'hui indispensable. Ce n'est pas faire insulte au travail accompli par les uns et les autres que de le dire. C'est tout simplement tirer les conséquences d'évolutions qui dépassent parfois les juridictions financières, mais qui néanmoins s'imposent à elles.

Evolutions administratives et institutionnelles tout d'abord, avec une administration locale qui s'est profondément transformée et professionnalisée en 25 ans et une répartition des compétences entre Etat et collectivités locales qui est désormais très loin du modèle imaginé en 1982, mais dont le paysage reste encore à dessiner pour mieux le discerner.

Evolutions sociales et culturelles ensuite, avec une exigence particulière de nos concitoyens en matière d'équité, d'efficacité et d'efficience de la dépense publique et une demande de contrôle qui n'a sans doute jamais été aussi forte qu'aujourd'hui.

Evolutions économiques et financières enfin, face à une dégradation sans précédent de l'état des finances publiques, qui nous impose un contrôle plus attentif encore du bon usage des deniers publics.

Et puis, n'oublions pas que désormais la Constitution reconnaît à la Cour des comptes - mais en fait aux juridictions financières - une compétence particulière en matière de certification des comptes publics, d'évaluation des politiques publiques et d'information du citoyen.

Cette reconnaissance constitutionnelle est une partie de l'immense héritage que nous laisse Philippe Séguin. Il l'avait obtenue de haute lutte en 2008. Mais il avait aussi conscience que les juridictions financières ne seraient capables de l'assumer pleinement et de répondre aux attentes et aux exigences nouvelles qui s'imposent à elles que si elles adaptaient leur organisation et leurs méthodes de travail. C'est pourquoi, vous le savez, il a porté avec énergie et conviction le projet de réforme des juridictions financières qui lui avait été demandé en 2007, à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Cour, par le Président de la République.

Cette réforme, dont vous aurez prochainement à débattre, Mesdames et messieurs les parlementaires, nous n'en connaissons aujourd'hui ni le calendrier ni l'issue mais nous attendons avec confiance le fruit du travail et de débats du législateur. Elle devrait aboutir à une Cour des comptes profondément rénovée avec les moyens qui lui manquent aujourd'hui pour exercer pleinement sa mission dans le sens fixé par la Constitution et tout en répondant aux attentes de la représentation nationale, des élus et gestionnaires publics et des citoyens-contribuables. C'est en tout cas dans cette perspective que Philippe Séguin l'avait voulue et c'est pour atteindre enfin cet objectif qu'il souhaitait si ardemment la faire aboutir.

Mais en attendant que ces changements interviennent, me direz-vous, devons-nous nous contenter de continuer sur notre voie sans rien changer à nos habitudes ? Je ne le crois pas. Si une réforme paraît nécessaire, rien ne nous empêche de poursuivre les efforts déjà accomplis ces dernières années et même de les amplifier : chacun à notre niveau, poursuivons l'effort de dialogue entre juridictions, tâchons de systématiser davantage le partage de nos méthodes, efforçons nous de faire preuve de plus de rigueur et de détermination encore dans la conception et le déroulement de nos programmes, de nos contrôles, de nos publications. Et pour cela, Mesdames et messieurs les membres des juridictions financières, je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous.

Je vous remercie de votre aimable attention.

